

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2009-69 du 1<sup>er</sup> avril 2009 portant nomination d'experts auprès  
de la Commission nationale des stupéfiants et des psychotropes**

NOR : SASM0930325S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment les articles R. 5132-103 à R. 5132-111 et D. 5321-7 et  
suivants,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les personnalités dont les noms suivent sont nommées experts auprès de la commission  
mentionnée à l'article R. 5132-103 susvisé, au titre de l'année 2009 :

Mme ARDITTI (Jocelyne) ;  
M. BLAYAC (Jean-Pierre) ;  
Mme BOUCHER (Alexandra) ;  
M. COQUEREL (Antoine) ;  
M. DALLY (Sylvain) ;  
Mme DAVELUY (Amélie) ;  
Mme DEBRUYNE (Danièle) ;  
Mme DJEZZAR (Samira) ;  
Mme FRAUGER-OUSSET (Elisabeth) ;  
Mme GAUTIER (Sophie) ;  
Mme GIBAJA (Valérie) ;  
Mme JOLLIET (Pascale) ;  
Mme HARAMBURU (Françoise) ;  
M. LAMBERT (Henri) ;  
Mme LAPEYRE-MESTRE (Maryse) ;  
M. LE BOISSELIER (Reynald) ;  
M. MALLARET (Michel) ;  
Mme MICALLEF-ROLL (Joëlle) ;  
Mme MIREMONT-SALAME (Marie) ;  
Mme PEYRIERE (Hélène) ;  
Mme PINZANI (Véronique) ;  
M. QUESTEL (Franck) ;  
Mme ROUSSIN (Anne) ;  
M. THIRION (Xavier) ;  
Mme VIGNEAU-VICTORRI (Caroline) ;  
Mme VILLIER (Céline).

#### Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution  
de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et des sports.

Fait à Saint-Denis, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT